

FUTSAL



Match joué le [] [] **2** à [] **h** Lieu []

Arbitre (Nom et adresse) []

Arbitre 2 (Nom et adresse) []

- Masculin
- Féminin
- Acad
- CFU
- CFE
- IUT

IR: _____

EQUIPE A []

EQUIPE B []

Couleur maillot []

Couleur maillot []

N°	NOM - Prénom	Licence FFSU			N°	NOM - Prénom	Licence FFSU		
		jaune	jaune	rouge			jaune	jaune	rouge
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

[] [] [] *coach* [] [] [] [] *coach*

RESULTAT : [] bat [] à []

prolongations Tirs aux buts [] []

SIGNATURES

Cap. Equipe A

Cap. Equipe B

Arbitre 1



Règlements sur www.sport-u.iledefrance.com page sports collectifs cliquez sur football - circulaire

Feuille à renvoyer par l'équipe gagnante dans les 24 H au comité Régional du Sport Universitaire :

LIFSU Paris Ile de France – Campus Universitaire d'Orsay – Bat. 201 Porte
15 rue Georges Clémenceau – 91405 ORSAY Cédex
Mail : versailles@sport-u.com / Application mobile : FFSU Paris IDF
Téléphoner ou mailer le résultat le jeudi soir au 01.69.15.45.62

Réserves ou réclamations équipe A

Réserves ou réclamations équipe B

Les réserves portant sur la qualification ou l'identité des joueurs doivent être formulées par écrit sur la feuille de match avant le début de la rencontre, signées par le capitaine réclamant et contresignées par l'arbitre et le capitaine adverse après prise de connaissance.

Si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie, des réserves verbales motivées ou non sur sa qualification pourront être faites immédiatement en présence de l'arbitre, d'un juge de touche et du capitaine adverse. Elles seront ensuite inscrites sur la feuille de match à la mi-temps ou après la partie par le capitaine réclamant. L'arbitre en donnera connaissance au capitaine adverse et les contresignera avec lui.

Les réserves relatives aux questions techniques devront être précédées des réserves verbales formulées auprès de l'arbitre par le capitaine plaignant en présence d'un juge de touche et du capitaine adverse à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée, ou-au plus tard, à l'arrêt de jeu suivant. Si les réserves concernent un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu, elles devront être formulées dès le premier arrêt de jeu. A l'issue du match, l'arbitre inscrira lui-même ces réserves sur la feuille d'arbitrage, les fera contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe et le juge de touche intéressé.

SIGNATURES

Cap. Equipe A

Cap. Equipe B

Arbitre 1

AVERTISSEMENTS - EXCLUSIONS - NOTES DE L'ARBITRE

JOUEURS BLESSÉS

NOM

Prénom

N° Licence

Localisation blessure et circonstances

Règle 2.1 : L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse dans le cas des sports collectifs: de son numéro de licence valide accompagné de la carte d'étudiant.
La présentation des pièces ci-dessus signifie que l'A.S. est en possession du certificat de non contre indication à la pratique du sport de compétition.

En cas de non respect de ces dispositions ou de fraude avérée, les sanctions suivantes seront automatiquement appliquées :

➡ **Match perdu par forfait pour l'équipe fautive et suspension immédiate du ou des joueur(s) selon les règles des CMR ou CMN correspondantes**

Vérification des licences et des cartes d'étudiant

Le capitaine d'équipe et l'arbitre doivent vérifier les numéros de licence et les cartes d'étudiant. Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur doit être formulée par le capitaine sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Règle 2.2 : Sports collectifs Le forfait d'une équipe (sauf cas de force majeure) est prononcé si le nombre de joueurs requis par le règlement n'est pas présent sur le terrain 15 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre...